

Image not found or type unknown



Démission d'un engagé dans l'armée

Par **sackville**, le **08/02/2014** à **11:12**

mon petit-fils s'est engagé dans les parachutistes à 18 ans et demi et a signé un contrat de 5 ans. Maintenant âgé de 21 ans, il veut démissionner. Est-ce possible ? Quelle démarche faire ?

Par **moisse**, le **08/02/2014** à **11:23**

Bonjour,

Il ne s'agit pas d'une démission puisqu'il est sous contrat, mais d'une demande de résiliation de l'état militaire.

Il s'adresse à sa hiérarchie.

Mis à part s'il a réussi un concours de la fonction publique, cela va être un parcours du combattant au sens figuré du terme.